

Christian PLANTIN
Université de Lyon

Préface à
S. E. Toulmin, *The Uses of Argument*

L'année 1958 est une date phare dans l'histoire contemporaine de l'argumentation, qui a vu la publication du *Traité de l'argumentation* de Chaim Perelman & Lucie Olbrechts-Tyteca, et de *The Uses of Argument* de Stephen Edelson Toulmin. Bien que relevant d'inspirations profondément différentes, ces ouvrages sont unanimement considérés comme des grands classiques de tous les temps dans le domaine de l'argumentation.

The Uses of Argument trouve son inspiration première dans une insatisfaction vis-à-vis de la formalisation mathématique de la logique intervenue à la fin du 19^e siècle. La logique est par nature *formelle*. Elle s'intéresse non pas au *contenu* des raisonnements ou des inférences (à leur substance, à leur objet particulier), mais à leur *forme*. La logique classique est un *art de penser*, comme le dit le titre de l'ouvrage d'Arnauld and Nicole *La logique ou l'art de penser* (1662). Elle fournit la norme du discours correct, donc, indirectement, la base d'une critique du discours.

Cette logique a été *axiomatisée et mathématisée* à l'époque contemporaine, à la suite notamment de la publication de la *Begriffsschrift* ("Écriture du concept") par Gottlob Frege, en 1879. Cette date marque le point à partir duquel la logique ne peut plus être vue comme un "art de penser", mais "l'art de calculer", i. e. une branche des mathématiques.

En particulier, elle n'a plus rien à dire sur le "raisonnement naturel", c'est-à-dire du raisonnement mené avec des arguments exprimés dans le langage commun. Or c'est précisément ce type d'arguments qui fondent les décisions et représentations ordinaires et que l'on retrouve dans les sciences humaines, en droit et en politique. Le problème est du même type que celui rencontré à la même époque, par Perelman & Olbrechts-Tyteca à propos des *valeurs*, qui, irréductibles à des jugements de fait, sont déclarées irrationnelles par le positivisme logique.

Cette question continuera à stimuler les recherches développées dans les années 1970 aussi bien par la *logique informelle* développée par le groupe de Windsor (Ontario, Canada), que par la *logique Naturelle* de Grize à Neuchâtel (Suisse).

À sa parution, *The uses of argument* a fait l'objet de critiques parfois réticentes. Avec le recul du temps, nous pouvons mieux apprécier cet ouvrage, dont le potentiel novateur continue à nourrir la pensée et la recherche des années 2020.

Au cœur des propositions de Toulmin, on trouve bien sûr son fameux schéma de l'argumentation [*layout of argument*]. Ce schéma est parfois mal compris donc mal utilisé. On y trouve cependant des idées essentielles, maintenant omniprésentes dans le champ des études d'argumentation. Retenons-en quatre, le principe *dialogique* ; le *raisonnement par défaut* ; la redécouverte des *schèmes argumentatifs* (topoi) ; la mise au premier plan de l'opérations de *catégorisation*.

Le schéma de Toulmin est, dans son essence, *dialogique*. Il articule un dialogue entre 1) une *composante affirmative* "data, claim, warrant, backing" qui soutient une conclusion positive et 2) une *composante réfutative*, dont la trace est le *modal* qui renvoie à un *rebuttal*, c'est-à-

dire une ou des argumentations s'opposant à la conclusion positivement établie par la composante affirmative.

Du point de vue pédagogique, ce schéma gagne à être présenté comme un dialogue, où une argumentation est soumise aux questions pressantes d'un « challenger » : le mot est de Toulmin, et c'est un terme clé.

Sous cette forme, ce modèle correspond à celui des logiques dialogiques (logiques du dialogue) qui seront développées dans les années 70. C'est un modèle poppérien, en ce qu'il donne une place essentielle à la réfutation. La valeur éducative de ce principe critique est fondamentale : une argumentation est incomplète si elle ne dit rien de ses conditions de réfutation, ou du moins des objections qu'on pourrait lui adresser.

Ce schéma dialogique jette les bases du *raisonnement par défaut*. C'est un méta-principe qui porte sur la structure du raisonnement formellement correct s'appuyant sur des prémisses vraies mais incomplètes, et s'exprime de la façon suivante :

Nous disposons des informations suivantes (Data) : ...

Sur cette base, nous pouvons légitimement conclure que [Claim] : ...

Nous devons cependant nous assurer des points suivants qui pourraient remettre en cause (Rebutt) cette conclusion : ...

On reconnaît ainsi la validité du raisonnement qui admet des *exceptions*, soit du raisonnement en *pourtant* :

En général, les oiseaux volent, donc, si on me parle d'un oiseau particulier, je peux légitimement penser qu'il vole. Mais il y a cependant des exceptions : certains oiseaux ne volent pas, par exemple les autruches. Il faut donc vérifier que l'oiseau en question n'est pas sur la liste des oiseaux qui ne volent pas.

La restriction mentionne un ensemble de critères qui annulent l'application du principe général. Elle introduit un principe de *défaçabilité* de l'argumentation.

Cette forme de raisonnement est à l'œuvre dans le syllogisme juridique :

Tout automobiliste qui franchit une ligne blanche se met en contravention.

Le véhicule a franchi la ligne blanche, donc son conducteur a commis une infraction.

Sauf si ... : il s'agit d'une voiture de pompier ; d'une ambulance ; d'un cortège officiel...

— vous avez été contraint par un danger pressant — vous avez reçu l'autorisation, etc.

Toulmin parle de son approche de l'argumentation comme d'une « generalized jurisprudence », définie comme l'étude des « justificatory arguments brought forward in support of assertions, in the structures they may be expected to have, the merits they can claim and the ways in which we can set about grading, assessing and criticising them. » Toutefois Toulmin ne discute pas le rôle de la confrontation contradictoire dans ce processus de justification. Par ailleurs, ce rapprochement suggère en outre que le droit n'est pas un simple « field of argument », mais, en pratique, un véritable modèle pour l'argumentation en général.

À sa publication, l'ouvrage a fait l'objet, de la part d'Otto Bird, d'une critique quelque peu ironique *The Re-discovery of the Topics : Prof. Toulmin's Inference-Warrant (Mind, 1961)*. Toulmin a effectivement redécouvert les *topics*, c'est-à-dire les schèmes argumentatifs (*topos*, pl. *topoi*) qui constituent une pierre angulaire de l'analyse argumentative. Un *topos* est un principe général susceptible d'engendrer, par actualisation et amplification, une infinité d'argumentations concrètes particulières ou enthymèmes, en « assurant » (*warranting*) l'acceptabilité de la transition de l'argument à la conclusion.

Le raisonnement illustrant le schéma de Toulmin est une *catégorisation* effectuée sur la base d'une convention légale. La *catégorisation* des êtres et leur organisation en *classifications* caractérise ce que Lévi-Strauss (1962) appelle *la science du concret*, science fondamentale partagée par tous les humains, et fondement de l'argumentation ordinaire. Toulmin aurait, pu choisir pour illustration un tout autre exemple, par exemple, un schéma causal, mais ce choix de la catégorisation apparaît comme particulièrement heureux.

Dès 1960, Ehninger et Brockriede ont montré que la notion de *warrant* pouvait couvrir des relations correspondant aux schèmes argumentatifs, non seulement la catégorisation, mais aussi la *causalité*, la *généralisation* etc, chacun de ces types pouvant être par ailleurs la cible d'objections et de contre-discours (Qualifier / Rebuttal) spécifiques. Là est la source de la méthode critique des contre-discours.

The Uses of argument se rattache à la tradition intellectuelle de la philosophie analytique, comme le montre la liste d'auteurs mentionnés en références, depuis Ryle jusqu'à Urmson, Hart et Austin : aucun ouvrage ancien ou moderne traitant de l'argumentation n'y figure. Mais puisque le concept de topos est le concept clé de toute approche empirique de l'argumentation sa réintroduction renoue de fait un lien essentiel entre argumentation et langage ordinaire.

Il est vrai qu'il s'agit d'une *redécouverte*, non pas d'une *découverte* des topics (topoi). Mais on peut soutenir que le concept de topos (argument scheme) était complètement sorti du champ intellectuel dans les années 50, comme le montre le fait que Ernst Robert Curtius, dans son monumental ouvrage *European Literature and the Latin Middle Ages* [*Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*, 1948] redéfinit la topique (l'ensemble de topoi) comme « les idées les plus générales, celles que l'on pouvait utiliser dans tous les discours, dans tous les écrits » (chap. 5) sans préciser le rôle des topoi comme articulateurs de l'argumentation. La notion était connue, mais il fallait qu'on la redécouvre.

Références

- Ehninger D., Brockriede W. [1960]/1983. Toulmin on argument : An Interpretation and application. In Golden, J. L., Berquist, G. F., Coleman, W.E., 1983, *The Rhetoric of Western Thought*. 3rd ed., Dubuque, Kendall / Hunt. 121-130.
- Curtius, E. R., 1948, *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter* [*European Literature and the Latin Middle Ages*]. Bern, Francke
- Frege G. [1879] /1999, *Idéographie*. Trad. de l'allemand [*Begriffsschrift*], préface, notes et index par C. Besson. Postface de J. Barnes, Paris, Vrin.
- Lévi Strauss C. 1962, *La pensée sauvage*. Paris, Plon.